

Demande d'autorisation de construire - Construction d'une pergola, Chamoson

Titre du projet de construction

Construction d'une pergola

Numéro pour consultation eConstruction

8f2f9caa

Requérant(e)

Laetitia Oggier

Requérant(e)

David Oggier

Auteur(e) de plans

Laetitia Oggier

Parcelle

Parcelle 10596, No Folio 33, Lieu-dit Saint-André

Coordonnées

1'116'826 2'583'460

Propriétaire

Laetitia Oggier

Propriétaire

David Oggier

Affectation(s) de la (des) zone(s)

zone centre village

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou au guichet du service des constructions de la commune de Chamoson, les jours ouvrables de 8h00 à 11h30.

Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la commune de Chamoson, Chemin Neuf 9, 1955 Chamoson, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Chamoson
Chemin Pro à They 4a
1955 Chamoson

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 15.07.2024

Demande d'autorisation de construire - Construction d'un couvert à voiture, Chamoson

Titre du projet de construction

Construction d'un couvert à voiture

Numéro pour consultation eConstruction

7868dfc4

Requérant(e)

La Charpenterie Michellod SA

Auteur(e) de plans

BAPTISTE MICHELLOD

Auteur(e) de plans - Entreprise

La Charpenterie Michellod SA

Parcelle

Parcelle 58, No Folio 1, Lieu-dit Mayerau

Coordonnées

1'117'199 2'580'041

Propriétaire

Dufey Serge

Affectation(s) de la (des) zone(s)

zone chalets

Dérogation(s)

Zone réservée Mayens-de-Chamoson

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou au guichet du service des constructions de la commune de Chamoson, les jours ouvrables de 8h00 à 11h30.

Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la commune de Chamoson, Chemin Neuf 9, 1955 Chamoson, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Chamoson
Chemin Pro à They 4a
1955 Chamoson

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 15.07.2024